

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2745-2019-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2745-2019-1.

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 550-2019, à sa séance du 16 décembre 2019, le projet de règlement 2745-2019-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'ajout de l'usage de poulailler dans la zone Pj01A sur le chemin de Fitch Bay, entre le chemin Willis et la limite municipale du Canton de Stanstead.

Les principaux objets de ce règlement sont :

Article	Objet	Zone concernée
1 et 2	Permettre les poulaillers dans la zone agricole Pj01A sur le chemin de Fitch Bay (entre le chemin Willis et la limite municipale du Canton de Stanstead) - Annexe V	Pj01A

Ce projet de règlement concerne la zone Pj01A.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 18 décembre 2019


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe

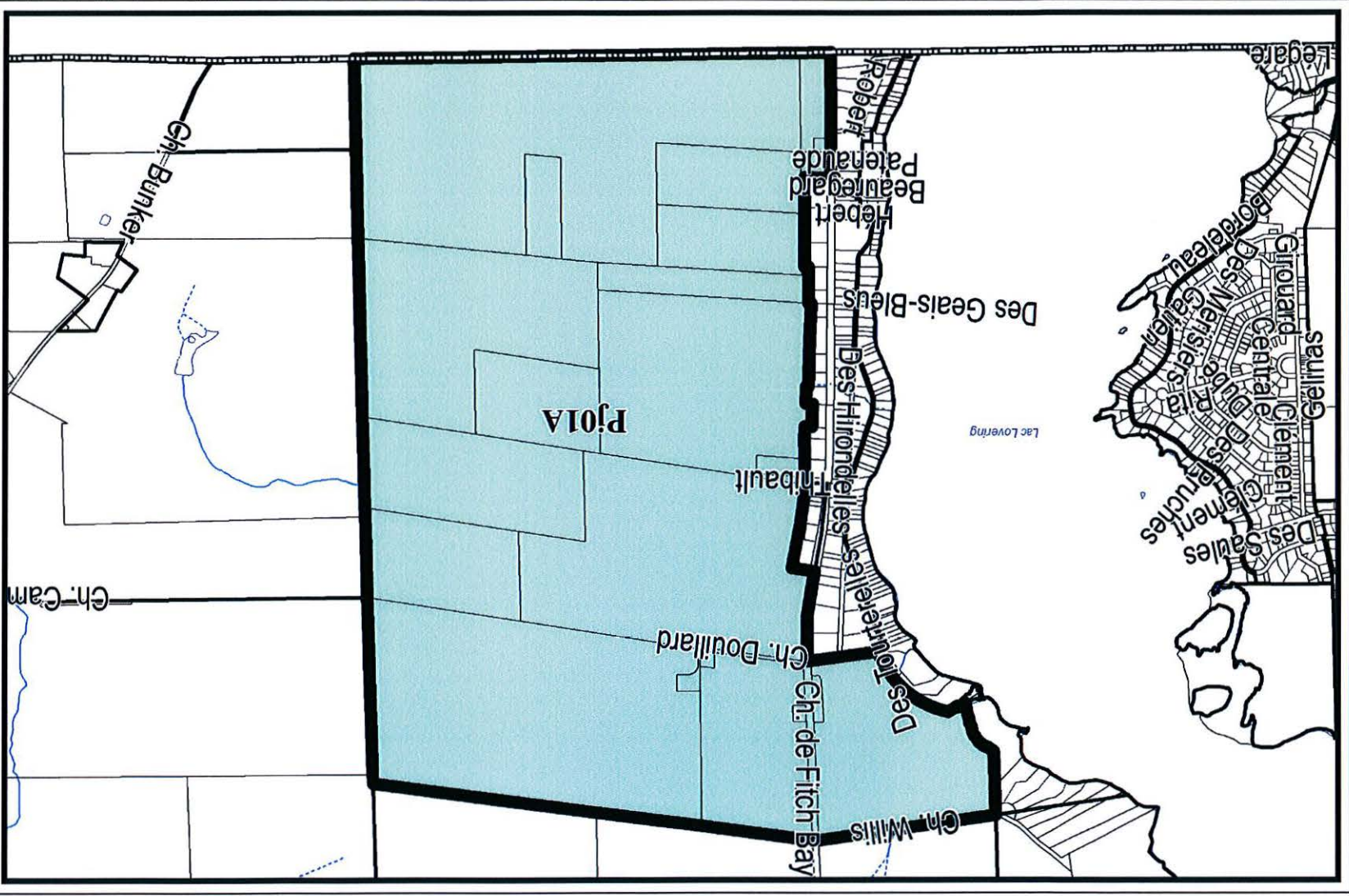
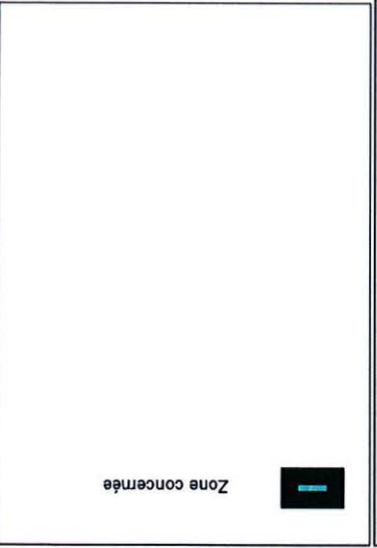
Norm fichier :
Plan no. :
Séquence :

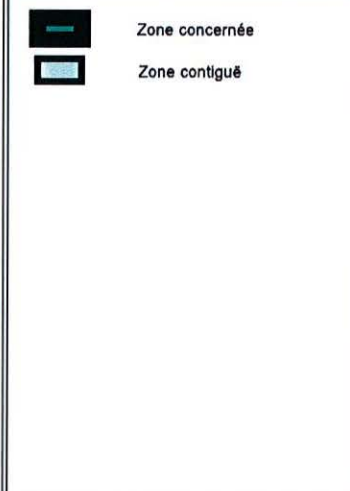
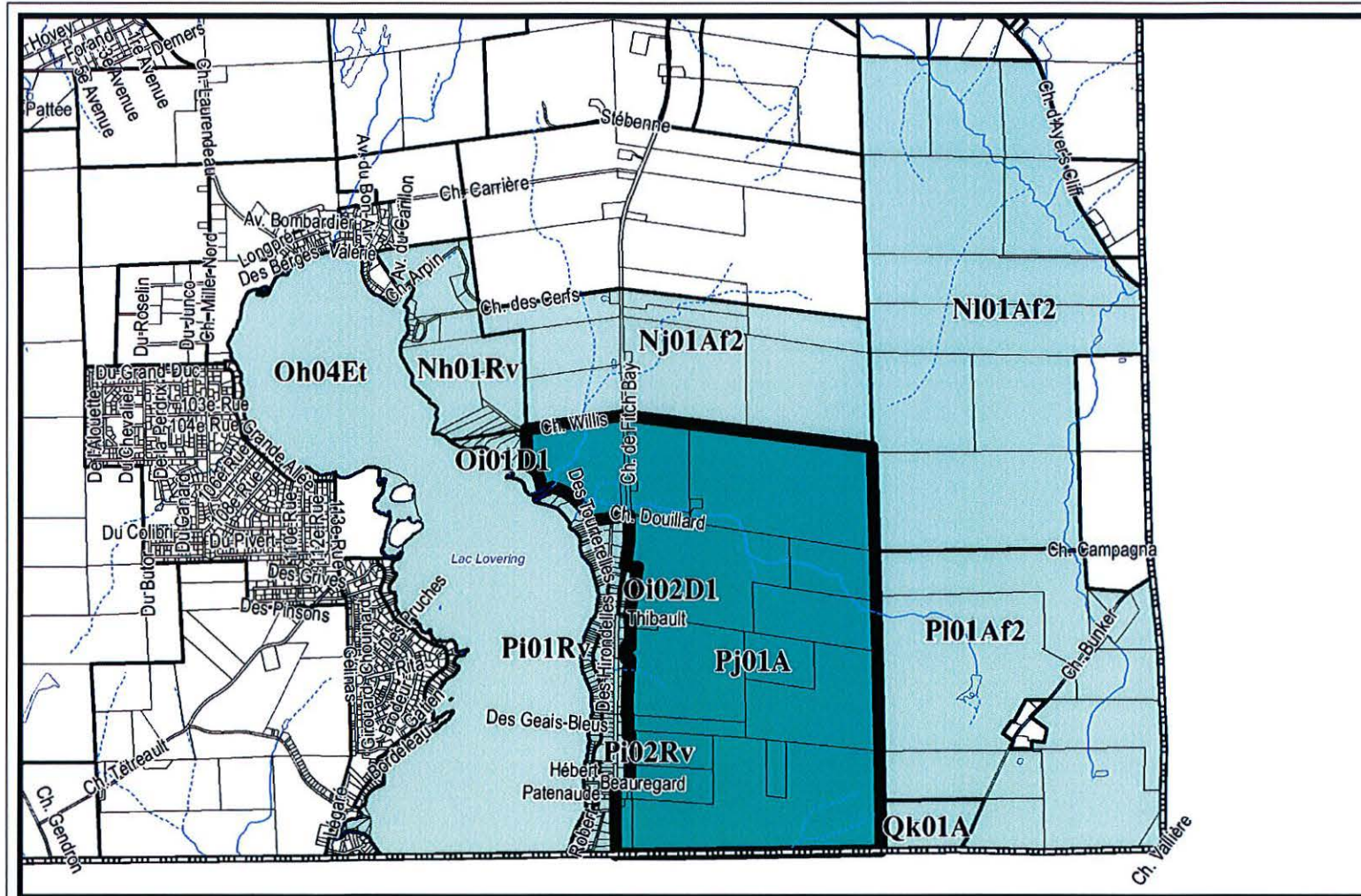
Préparé par : Lyianne Hébert Date : 2019-11-14
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme
Approuvé par : Mélissa Charbonneau
Coordonnatrice,
Division urbanisme



ZONAGE
Zone concernée

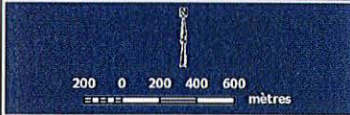
VILLE DE MAGOG
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE





VILLE DE MAGOG
 PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
 DU TERRITOIRE

ZONAGE
 Zone concernée et zones contiguës



Préparé par : **Lysanne Hébert** Date : 2019-11-14
 Technicienne en urbanisme,
 Division urbanisme
 Approuvé par : **Mélicca Charbonneau**
 Coordinatrice,
 Division urbanisme

Nom fichier : Plan no. : Séquence :

